



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 16 juin 2025 le « *Règlement numéro 300-25 décrétant une dépense et un emprunt de 256 950 \$ pour les travaux de mise aux normes de la piscine municipale* ».

**Que** ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi, le 29 juillet 2025, pour une dépense et un emprunt de 130 011 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 6 501 \$ ;

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec).

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 22 AOÛT 2025.

---

Mélanie Bourgeois  
Adjointe à la direction et assistante-greffière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 22 août 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 22 août 2025.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

Mélanie Bourgeois  
Adjointe à la direction et assistante-greffière